



Concours 2026 de l'AMROC, le 25 janvier 2026

Chers amis,

Nous avons pensé proposer aux adhérents des associations membres de l'AMROC, une sorte de jeu/concours, permettant de garder le contact avec nos associations et de créer du lien.

Ce sera l'occasion pour nos adhérents de découvrir et de penser à l'AMROC, aux bienfaits de l'art et au rôle de nos associations.

Règlement du concours Image pour l'AMROC

Article 1 : Objet

L'AMROC organise à compter du un concours intitulé « Image pour l'Amroc ». Cette opération a pour but de faire connaître les amis de musées et de moderniser l'image de notre association.

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les membres des associations amis des musées adhérentes à l'Amroc. Des prix, délivrés par un jury, viendront récompenser les 3 meilleures œuvres .

Article 3 : Thématique la création d'une image représentant l'AMROC, technique libre (dessin, peinture, collage, gravure, photo, de préférence en couleurs), format A4, sur papier, avec les lettres AMROC.

Article 4 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tout individu disposant, à la date de début du concours, d'un accès internet fixe et d'une adresse électronique personnelle (email) à laquelle il pourra être contacté pour les besoins de la gestion du concours.

Le candidat doit être dépositaire des droits liés à l'image de sa création. L'envoi de l'image autorise l'Amroc à utiliser, à titre gratuit, l'image réalisée.

Le format numérique sera jpeg ou tiff. la taille de l'image A4,10 Mo maximum.

La participation au concours se fait :

- soit sur Internet en envoyant la fiche d'inscription par mail et l'image par wetransfert.com
- soit par l'envoi par voie postale de la fiche d'inscription et de l'image papier format A4.

Cette participation vaut acceptation du présent règlement comme indiqué sur la fiche d'inscription.

Article 5 : Modalités de participation

Les participants doivent s'inscrire et envoyer leur image **entre le 9 février 2026 et le 10 avril 2026:**

- par mail à l'adresse info@aamroc.fr ou
- par courrier postal à l'adresse AMROC, 2 bis rue Montpellierer- 34000 Montpellier.

Toute inscription incomplète, déposée après la date limite de participation, ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Fiche d'inscription devant nécessairement accompagner l'œuvre proposée: disponible sur le site aamroc.fr

Le participant doit envoyer les éléments suivants :

- le nom et prénom du candidat

- son numéro de téléphone,
- son adresse postale,
- son adresse électronique,

- le lien vers le site de téléchargement de l'image (wetransfert ou autre),

- l'acceptation du règlement

- l'autorisation de l'utilisation à titre gratuit de l'image sur le site de l'association et pour la communication de l'Amroc.

Article 6 : Critères de sélection

Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 à chacune des œuvres qui seront jugées en fonction de 3 caractères : le respect du thème, la technique et l'originalité de la présentation déterminant ainsi les 3 meilleures œuvres .

Le jury pourra écarter une image qui pourrait choquer et ne pas correspondre à l'esprit du concours.
La décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 7 : Composition du jury

Le jury est composé comme suit :

- La présidente de l'Amroc
- 3 amis de musées
- . Un artiste ou graphiste

Article 8 : Récompenses

Les résultats du concours et les liens vers les images seront publiés sur le site de l'Amroc.

Les prix attribués seront les suivants pour les trois catégories :

1er prix : un weekend dans la ville de son choix et visite des musées (adhérents à l'AMROC) pour un montant de 300 euros ;

2ième prix :une édition d'artiste pour une montant de 150 euros.

3ième prix : un bon d'achat dans une boutique de musée ou Rougié et Plé ou le géant des Beaux -arts....pour un montant de 80 euros

Les participants seront informés du résultat par téléphone ou par envoi d'email à l'adresse indiquée lors de leur inscription dans un délai de quinze (10) jours après la décision du jury. Le palmarès sera dévoilé lors de l'assemblée générale de l'Amroc le 9 mai et sera affiché sur le site www.aamroc.fr.

Article 9 : Droits d'auteur

En soumettant son œuvre, le participant déclare en être l'auteur et accepter le présent règlement. Tout participant certifie ainsi que l'œuvre déposée est entièrement originale et libre de tous droits.Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement du concours et elles ne seront en aucun cas vendues, cédées ou utilisées par des tiers.

Chaque participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, sur simple demande à l'adresse info@aamroc.fr.

Article 10 : Responsabilités

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables des problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

En aucune façon les lots ne pourront être remplacés par une somme équivalente.

L'Amroc décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir lorsque les lauréats disposeront des lots qui leur auront été attribués.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Amroc se réserve à tout moment le droit de remplacer un lot proposé par un lot d'une valeur équivalente. Aucune contestation ni réclamation concernant les lots ne pourra être admise.

Le présent règlement et la fiche d'inscription peuvent être consultés sur le site www.aamroc.fr .